

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS,
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL
FONCTIONNAIRE



MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE
AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,
SALARIES AND PENSIONS

PERSONNEL SERVICE

ESTABLISHED PERSONNEL
BUREAU

DECISION N°/001611/B/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF DU 05 SEPT 2022
Portant affectation de personnels.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
 - Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu l'arrêté n° 000883/MINFOPRA du 07 février 2022 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2019-2021 ;
 - Vu l'arrêté n° 000884/MINFOPRA du 07 février 2022 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Brevet de l'ENAM aux élèves du Cycle "B" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2019-2021 ;
- considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme ou du Brevet de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections : Administration du Travail "A" et "B", Promotion 2019-2021, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	TSALA NDY LUC SERGE	H-136007	ATA
2	DZOMO AVOUZO A GIOVANNIE	E-135626	ATB

Article 2.- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3.- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINPMEESA/SG/DAG ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le 5 SEPT 2022



Joseph LE